



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail – Justice – Solidarité

COM/N°001/INIDH/10/17

**Communiqué de Monsieur le Président de l'Institution
Nationale Indépendante des Droits Humains (INIDH),
relatif à la marche pacifique de l'opposition
du 04 Octobre 2017.**

A) L'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains (INIDH) constate, avec encouragement, des efforts constants et des progrès dans l'environnement de jouissance des droits civils et politiques en Guinée.

Par conséquent, elle félicite et encourage :

- Le Président de la République pour son implication personnelle ayant permis l'autorisation de la marche pacifique du 04 octobre dernier et l'exhorte à persévérer dans cette voie afin de renforcer l'encrage démocratique, gage de développement harmonieux du pays ;
- Le chef de file et l'ensemble des leaders de l'opposition pour leur sens élevé de responsabilité et leurs efforts pour maintenir et promouvoir la paix et la non-violence lors des manifestations du 04 octobre 2017 ;
- Les forces de défense et de sécurité pour leur conduite républicaine et les exhorte à protéger d'avantage les droits humains pendant l'exercice de leur métier ;
- La presse privée et les organisations de la société civile pour leur accompagnement citoyen de ladite marche.

B) L'INIDH reconnaît la légitimité de la marche à cause du niveau préoccupant atteint par l'impunité et les violences à caractère politique en Guinée :

- Des violences graves se sont produites avant, pendant et après les élections de 2010 ;
- Les massacres du 28 septembre 2009 demeurent, à ce jour, impunis et l'espoir d'un procès en 2017 s'est finalement éteint, sans qu'il ne soit permis d'en espérer en 2018 qui est une année électorale ;
- Plusieurs dizaines de civils désarmés ont été tués par balles lors de manifestations pacifiques de l'opposition depuis l'accession au pouvoir du Professeur Alpha Condé et aucune enquête n'a permis de retrouver les coupables ;
- Aucune institution de l'Etat ne constitue, à ce jour, un recours fiable, capable de rétablir les victimes dans leurs droits ;



- Le désespoir suscité par cette faiblesse des voies de recours, justifie, si besoin en était, les manifestations de rue de l'opposition ;
- L'incapacité du gouvernement à offrir des solutions alternatives, constitue un motif supplémentaire de révolte et de radicalisation d'une partie de la jeunesse qui ne compte que sur la détermination de l'opposition pour parvenir à la justice.

Ces raisons, parmi tant d'autres, ne laissent à l'opposition, d'autres choix que de manifester dans les rues.

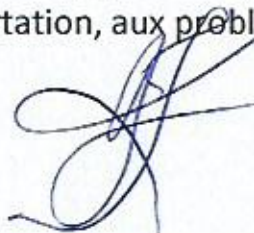
C) L'INIDH :

- a- Condamne, avec énergie, l'impunité et les violences sous toutes leurs formes ;
- b- Exige, que toutes les dispositions soient prises pour rétablir l'ensemble des victimes dans leurs droits et en garantir le non répétition.

D) L'INIDH recommande :

1- A son Excellence Monsieur le Président de la République et son gouvernement :

- De faire toute la lumière sur les événements malheureux et douloureux survenus avant et après le second tour des élections présidentielles de 2010 ;
- D'engager les réformes institutionnelles, notamment au niveau de l'INIDH, afin de donner aux populations de nouveaux espoirs et des voies de recours solides, susceptibles de les rétablir dans leurs droits et faire reculer l'impunité ;
- De redoubler d'efforts afin que le procès du 28 septembre se tiennent dans les meilleurs délais ;
- De fournir tous les efforts afin que les élections communales et communautaires se tiennent à date (04 février 2018) et que toutes les mesures consensuelles soient prises avec l'opposition pour garantir la paix et l'unité nationale avant, pendant et après les élections ;
- De tendre la main à l'opposition pour trouver des solutions, par le dialogue et la concertation, aux problèmes du pays ;



- De mettre en place une commission de veille impliquant les institutions républicaines compétentes en la matière pour le suivi des accords ;
- De poursuivre les efforts de réconciliation nationale.

2- A l'opposition :

- ❖ De saisir toute main tendue de l'exécutif pour parvenir à une collaboration constructive favorable à des réformes institutionnelles nécessaires à la lutte contre l'impunité et pour rétablir les victimes dans leurs droits.

3- A la Communauté Internationale :

- ✚ D'appuyer les efforts du pays pour reformer ses institutions qui nécessitent de l'être afin de les rendre plus indépendantes, efficaces et aptes à remplir correctement leurs missions dans l'intérêt supérieur du pays.

4- A tous les acteurs de la vie nationale :

- ✓ De se mobiliser pour promouvoir la démocratie, le dialogue, la paix et l'unité nationale.

Vive la Démocratie,

Vive les Droits de l'Homme,

Vive l'Unité Nationale,

Vive la Coopération Internationale,

Que Dieu bénisse la Guinée.

Le Président



Dr Mamady KABA

The stamp is circular with the text "Le Président" in the center, "Institution Nationale" at the bottom, and "Dépendants des Droits Humains" at the top. It features a central emblem with a scale of justice and a sword.